

La participation aux études dirigées vaut pour acceptation du présent règlement.

Etudions est un dispositif associatif d'études en collaboration avec les enseignants et en partenariat avec la ville. Un organisateur, référent des études, est présent dans chaque école. Il a pour mission d'organiser et de veiller au bon fonctionnement du service rendu. La coordination d'Etudions gère la relation avec les familles.

FONCTIONNEMENT

L'étude se déroule de 16h15 à 17h30. Elle comprend une pause récréative et l'étude. Un encadrant assure l'accueil des enfants dans des conditions favorables pour qu'ils prennent en charge leurs leçons et qu'ils effectuent leurs devoirs. L'encadrant vérifie les apprentissages de chacun.

L'organisateur des études (directeur ou enseignant), référent des études sur l'école, constitue les groupes d'études et assure la répartition des encadrants en fonction des groupes. Il organise l'accueil, le pointage, la surveillance et la sortie des enfants.

INSCRIPTION

Pour fréquenter les études, l'inscription est obligatoire auprès du service Etudions. L'inscription est reconduite chaque année. Elle n'entraîne aucune facturation tant que le service d'études n'est pas utilisé. La fiche d'inscription est disponible sur www.etudionsweb.net ou à l'école.

TARIFICATION

Le tarif est de 7 euros par études dirigées. Il est réparti comme suit : 3.5 euros à la charge des familles, 3.5 euros à la charge de la ville. La ville assure également la prise en charge du goûter. Les jours de la semaine destinés aux études sont les lundis, mardis et jeudis. A ce tarif s'ajoute le coût de l'adhésion à Etudions d'un montant de 10€.

RESERVATION

La réservation des études se fait via le portail en ligne Etudions avec prépaiement. Les périodes de réservation sont entre le 20 et le dernier jour du mois pour le mois suivant. Les réservations sont acceptées après prépaiement. Sans réservation avec prépaiement, Etudions ne garantit pas la présence de votre (vos) enfant(s) aux études dirigées. Attention ! Places limitées !

FACTURATION

La facture électronique est disponible sur le portail en ligne Etudions. En cas de contestation des présences, il est nécessaire de s'adresser en premier lieu à l'organisateur des études. Pour toute autre demande, il faut contacter l'accueil d'Etudions. Les modalités de réclamation sont indiquées sur la facture.

Nous vous informons que la facturation est établie sur la base des présences effectives. Les absences de votre enfant suite à une ou des réservations prépayées seront prises en compte dans la facturation qui aura lieu le mois suivant en cours sous forme d'avoir.

MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement peut s'effectuer :

- ⇒ En ligne sur le portail Etudions,
- ⇒ Par chèque bancaire à l'ordre d'Etudions,

Les nom et prénom du ou des enfants et l'école doivent être inscrits sur le dos du chèque et le talon de la facture joint. Les chèques sont à adresser exclusivement par courrier en lettre suivie ou recommandée.

- ⇒ Par Chèque Emploi Service Universel (CESU).

Le montant doit correspondre au montant du sur la facture. Aucun crédit ne sera accordé. Les chèques sont à adresser exclusivement par courrier en lettre suivie ou recommandée.

LA GARDE ALTERNEE

Sur présentation d'une copie du jugement de garde alternée, (ou autre document officiel), deux comptes d'accès au portail en ligne sont ouverts, après validation de la coordination. Dans le cadre de la mise en place de ses deux accès différenciés pour les mêmes enfants, la réservation est obligatoire. Chaque parent reste responsable de son compte et de ses réservations.

CAS PARTICULIERS

Seuls seront décomptés les jours d'absence pour :

- ⇒ Maladie de l'enfant (sur présentation d'un justificatif)
- ⇒ Déménagement en cours de trimestre (sur présentation d'un justificatif),
- ⇒ Annulation des études en cas de fermeture exceptionnelle de l'école.

EXCLUSION

L'exclusion temporaire ou définitive des études peut être prononcée en cas de comportement inadapté ou d'indiscipline caractérisée, et/ou non paiement du service rendu. Etudions se réserve le droit d'accompagner l'enfant aux activités périscolaires du soir ; tout règlement d'impayé devra être communiqué à contact@etudionsweb.net avant un retour aux études dirigées.